

communiqué spécial

Le 19 avril 2010

Publication visant à informer les intervenants clés sur des sujets d'intérêt particulier

Vous prévoyez un voyage à Cuba ?

À compter du **1^{er} mai 2010**, les voyageurs qui se rendent à Cuba devront détenir une protection-santé de fournisseurs qui sont approuvés par le gouvernement cubain ou en acheter une de vendeurs cubains aux points d'entrée du pays.

Les compagnies approuvées sont celles qui, comme CanAssistance, sont affiliées à Asistur SA, la société d'assistance médicale officielle de Cuba. Grâce à l'affiliation de Croix Bleue Medavie à CanAssistance, les voyageurs qui détiennent une protection-voyage de Croix Bleue Medavie sont couverts.

Cette nouvelle règle s'appliquera aux touristes et aux autres visiteurs incluant les Cubains qui demeurent à l'extérieur du pays qui sont en visite et les étrangers qui demeurent temporairement à Cuba. Les diplomates et les représentants d'organisations internationales accréditées seront exemptés.

Pour éviter tout problème potentiel, n'oubliez pas d'apporter ce qui suit dans vos bagages à main :

- un passeport canadien valide ;
- votre carte d'assurance-maladie provinciale ;
- votre carte d'identification de Croix Bleue Medavie.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le site de l'[ambassade cubaine au Canada](#) (en anglais seulement).

Nous avons joint une lettre à laquelle peuvent être ajoutés les renseignements d'assurance, pour les voyageurs qui aimeraient des documents supplémentaires pour confirmer leur protection.

Veillez noter: ce formulaire devra être fourni par les administrateurs aux adhérents qui en font la demande. Nous désirons souligner que ce document n'est pas requis pour les voyageurs qui se rendent au Cuba.